

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er.e} signataire : Thierry Stalder PLR

Date du dépôt : 16.12.2024

Sujet : Pour la revitalisation du commerce local à Sion

Considérant :

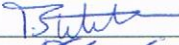



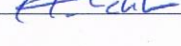
- La fermeture progressive de nombreux commerces dans notre ville, créant des vitrines vides et un sentiment de déclin.
- L'impact économique négatif de cette situation, réduisant les revenus fiscaux et diminuant les opportunités d'emploi pour les habitants.
- La perte d'attractivité touristique et la dégradation de l'animation de notre centre-ville.
- Le rôle fondamental du commerce de proximité en tant que moteur économique et social, et son impact sur la qualité de vie des citoyens.

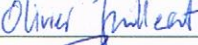
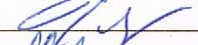



Le Groupe PLR souhaite que le conseil municipal :

1. Mène une analyse approfondie des causes du déclin commercial en collaboration avec les associations de commerçants et les acteurs économiques locaux.
2. Propose un plan d'actions concret pour soutenir et revitaliser le tissu commercial, avec les pistes suivantes :
 - Des incitations financières.
 - Une intervention sur le RCCZ de manière à favoriser l'implantation de commerce (agences immobilières non comprises).
 - La promotion d'initiatives culturelles ou économiques dynamisant le centre-ville.
 - Des aménagements urbains favorisant l'accessibilité.
3. Favorise l'implantation de nouveaux commerces diversifiés et adaptés aux besoins des citoyens, renforçant l'attractivité du centre-ville.
4. Sensibilise la population à l'importance du commerce local par des campagnes et des événements spécifiques.

Conclusion :

Le groupe PLR considère qu'un tissu commercial dynamique est essentiel pour la prospérité économique et le lien social au sein de notre ville. Le soutien au commerce de proximité doit être une priorité pour assurer l'attractivité, la vitalité et la convivialité de Sion.

Thierry Stalder	
Raphaël Charby	
Lionel Gaspary	
Urs Naves	
Fabien Kuchler	

Olivier Jullien	
Patrick Bore	
Patrick Dähler	
Bernel Studer	
Gillioz Fernand	

Florian François	
Noème Kuchler	
Samy Abou El Ghain	
Christelle Sierio	
Christophe Barbieri	